

## PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2015

L'An deux mil quinze, cinq janvier à vingt heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain PASSEDROIT, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM : DE VILLIERS A-A, RICHARD E, JOSSE A-M, MARCHAND C, BARRETEAU A-L, MÉLIN C, ASSERAY D, BONDU M, HIVART N, GUINHUT A, GAUTHIER F, BOUTIN V, MOREAU G.

**Absents et excusés** : /

Madame Anne-Laure BARRETEAU est élue secrétaire de séance.

### **Intervention du Relais Emploi afin de présenter les diverses activités de cette structure.**

- Relais emploi et AIE = 2 entités partenaires, mais sur des territoires différents, d'où les 2 noms.
- Sont domiciliés au Château de la Roche à Gennes.
- Fonctionnent comme les agences d'intérim, pour le travail comme pour la rémunération.
- Vocation = ne pas faire d'argent. Associatif, côté social en plus qui manque pratiquement dans tous les territoires ruraux. Atout de la proximité pour le relais emploi, contrairement à Pôle Emploi qui n'est pas « proche », pas forcément performant ni à l'écoute.
- Ils souhaitent permettre à ceux qui sont en difficulté de trouver du travail : certains sont de passage et trouvent du travail, d'autres sont « permanents ».
  
- Ont 2 missions principales :
- → Mise à disposition : donner un coup de main à qqn qui fait quelque chose. C'est ponctuel. Chez particulier surtout (service à la personne stt = quelques heures de travail mais très régulièrement), parfois entreprise : taille de vigne, repassage, vitrerie, garde d'enfants.
- 35 000 h annuelles.
- → Chantiers d'insertion (travaillent stt avec les communes dans ce domaine) : réinsérer des gens. Poste de 26 h/semaine, chantiers à la journée qui vont de 3-4 à 6 mois, renouvelables jusqu'à 2 ans.
- 36 000 h annuelles.
- Chantiers en cours sur le territoire :
- - SMITOM = papiers (mais moindre car moins de passages, etc.), cartons (à ce sujet, sont preneurs du compactage des cartons car ils ont la machine pour).
- - entretien des espaces naturels (élagage)
- - espaces verts : massifs, tonte, pelouse (remplacements de maladie, congés d'été, ou pour surcharge de travail ponctuelle).
- - entretien parties communes d'immeubles collectifs : nettoyage, entretien.
- Souhaitent rentrer dans le milieu hospitalier, maisons de retraite, etc. Ils ont du mal à embaucher, donc ont recours à main d'œuvre extérieure. Souhait de pouvoir les former pour les placer.
- Souhaiteraient une clause d'insertion dans les appels d'offres.
  
- Actuellement : quelques dizaine de personnes inscrites chez eux, qui ont déjà une activité. En cas de besoin, il vaut mieux s'y prendre à l'avance.
- Vivent aujourd'hui grâce aux excédents d'heures et à l'excédent de trésorerie générée par ces heures.
- 2014 : baisse de 50 % des subventions.
- 2015 : pas de subventions au niveau national.
- Proposition d'un partenariat avec les communes qui les faisaient travailler 10, 20, 30, 50 h annuelles – ils proposaient contrat de 15/20 h. La contrepartie = pouvoir communiquer sur l'engagement de la commune en faveur des demandeurs d'emploi.
  
- Association : parcours personnalisé, adapté à leurs besoins et à leur situation personnelle.
- Débat ? Très en amont, doit-on aller les chercher ?
- Certains font la démarche d'eux-mêmes, d'autres viennent de la part de « partenaires » (Restos du Coeur, etc.) ou de la part d'autres salariés.
- Lien à mettre en place avec les CCAS. Les conseils municipaux sont le meilleur relais d'information (au travers du bulletin municipal notamment). Sont peu connus, non seulement par les demandeurs d'emploi mais aussi par les donneurs d'ordre.
  
- Taille de verger ? Non, ne font pas.

- Personnel de cantine remplaçant ? Peuvent faire : font déjà garde périscolaire entre midi et 14 h (cantine et cour d'école).
- Ont demandé la salle au mois de mai pour leur AG : 24 ou 25 mai 2015 à 18 h.
- Souhaitent qu'il y ait quelques conseillers municipaux de chaque commune pour assister aux résultats, etc.

### **1) – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2014**

Le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2014 a été préalablement adressé aux membres du conseil et Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'indiquer les remarques éventuelles.

Après examen, le compte-rendu de conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) – PARTICIPATION AU GROUPE D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE « COMMUNE NOUVELLE CENTRÉE SUR GENNES »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réforme territoriale, une orientation est déjà définie et qu'il a été retenu une action à mener qui a été exposée au cours d'une séance d'information publique le 19 décembre 2014. Il faut maintenant les officialiser par une délibération en conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'orientation et l'action à mener :

- L'orientation : Du fait d'une part de notre identité historique, géographique, paysagère et culturelle ligérienne et Saumuroise, et d'autre part du fait que nous voulons adosser le développement de notre commune sur le tourisme vert porté par le Saumurois. Nous nous tournons résolument vers le Gennois et le Saumurois plutôt que vers Brissac et Angers.
- L'action retenue : C'est de faire acte de candidature à l'entrée dans le groupe d'étude et de faisabilité d'une commune nouvelle avec Chênehutte-Trèves-Cunault, Gennes, Saint-Georges-des-Sept-Voies et le Thourel. Cette entrée au groupe d'étude n'est pas acquise aujourd'hui, elle dépendra surtout de la motivation que nous montrerons aux 4 autres communes et l'issue, la faisabilité n'est pas acquise non plus.

Cette orientation et action, représentent des enjeux majeurs pour la commune. Aussi avant de mettre aux voix, Monsieur le Maire souhaite qu'un tour de table soit fait, afin que chacun exprime son avis personnel publiquement et officiellement :

- Chaque conseiller municipal s'exprime et les points suivants sont évoqués :
  - Garder l'identité de Grézillé au sein d'une commune nouvelle,
  - Trouve dommageable que l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Gennois ne se transforme pas en commune nouvelle,
  - Souhaite qu'un développement notamment au niveau du tourisme et du plan d'eau soit développé à Grézillé,
  - Qu'une mutualisation des services et des finances apportent à Grézillé réelle capacité pour réaliser des projets à moyen et long terme,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après s'être exprimé sur le sujet décide par 12 voix pour et 2 abstentions de participer au groupe d'étude de faisabilité d'une « Commune Nouvelle centrée sur Gennes ».

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **3) – CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE « COMMUNE NOUVELLE »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipaux, la nécessité de créer une commission consultative « commune nouvelle » afin de travailler et d'exposer les orientations de la commune de Grézillé :

Monsieur Alain PASSEDROIT, Madame Anne-Aymone de VILLIERS, Monsieur Denis ASSERAY, Monsieur Frédéric GAUTHIER, Madame Emmanuelle RICHARD et Monsieur Michel BONDU se portent candidats pour intégrer cette commission.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne :

Monsieur Alain PASSEDROIT, Madame Anne-Aymone de VILLIERS, Monsieur Denis ASSERAY, Monsieur Frédéric GAUTHIER, Madame Emmanuelle RICHARD et Monsieur Michel BOND membres de la commission consultative « Commune Nouvelle »

### **4) – DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE GRÉZILLÉ ET MONSIEUR FREDDY HUDON POUR LA MISE EN PLACE D'UN ABRIBUS**

Monsieur le Maire remercie Mr et Mme HUDON Freddy d'avoir spontanément proposé leur terrain pour l'implantation d'un abribus et donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention entre la Commune de Grézillé et Monsieur Freddy HUDON, domicilié « Le Bas des Roblins » à Grézillé, pour la mise à disposition de la parcelle (3m<sup>2</sup>) ZC n°203.

La présente convention prend effet à compter du 01.01.2015 (avec un effet rétroactif) jusqu'au 31.12.2020.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention ci-dessus, et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents s'y rapportant.

## **5) – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE LA SOCIÉTÉ HYDRATEC CONCERNANT L'ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 de la société Hydratec concernant les études préalables d'assainissement : étude diagnostique réseau-station/schéma directeur d'assainissement, dont l'objet est de préciser que la prestation d'inspections télévisées (2.000,00 €) est remplacée par des mesures et analyses sur le milieu naturel et par la réalisation du dossier réglementaire de la station d'épuration.

Article 1 : montant du marché

Montant initial du devis : 8.745,00 € HT

Moins-value ITV et mise à disposition d'appareils de mesure : - 2.110,00 € HT

Montant de l'avenant 5 mesures : 1.200,00 € HT

Montant de l'avenant dossier STEP : 1.200,00 € HT

Variation du marché de base : 3,32 %

Nouveau montant du marché : 9.035,00 € HT soit 10.842,00 € TTC (TVA 20%)

Article 2 : Dispositions générales

Toutes les autres clauses du marché initial, non modifiées par l'avenant n°1, demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et à l'unanimité des membres présents :

Accepte l'avenant n°1 de l'étude diagnostique réseau-station/schéma directeur d'assainissement tel qu'il est décrit ci-dessus.

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce marché.

## **6) – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PAIEMENT DES FACTURES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser Monsieur le Maire à régler des factures en investissement non prévues dans les restes à réaliser de l'année 2014 et ce avant le vote du budget primitif 2015.

Ces paiements ne doivent pas dépasser 25% du montant des dépenses d'investissement de l'année 2014.

### **Budget principal**

Chapitre	Article	Votés 2014	Maxi 25%	Crédits ouverts
21	21312	16.102,00 €	4.025,50 €	4.025,50 €
21	2132	2.681,00 €	670,25 €	670,25 €
21	213183	4.500,00 €	1.125,00 €	1.125,00 €
21	21538	2.736,00 €	684,00 €	684,00 €

### **Budget assainissement**

Chapitre	Article	Votés 2014	Maxi 25%	Crédits ouverts
20	203	9.000,00 €	2.250,00 €	2.250,00 €

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

## **11) – QUESTIONS DIVERSES**

Michel BONDU demande des informations par rapport à la Voirie : Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur ROTUREAU de l'ATD, et que plusieurs points ont été évoqués :

- Concernant le carrefour de la Mairie : Il est proposé d'inverser les deux stops afin de canaliser la vitesse par des marquages et des balises en plastiques.
- Contournement des poids lourds et gros véhicules dans le bourg de Grézillé : l'équipe de l'ATD doit se rendre sur place courant janvier pour étudier la modification du carrefour vers le Bignon : Problèmes de visibilité en venant de Louerre qui est inexistante à ce jour. Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré, à ce propos, Madame TUGENDHAT, propriétaire du Château de Pimpéan qui a donné son accord pour enlever une partie du talus et les petits murs afin de sécuriser le virage. Concernant le coût, une autorisation de modification devra être faite et un programme d'investissement sera prévu pour inclure ces travaux dans le budget.
- Village du Groslay : Monsieur le Maire a évoqué le problème d'écoulement des eaux pluviales. En se rendant sur place, il apparaît que le terrain est plat et bas que les bernes sont quasiment inexistantes et qu'il n'y a pas de fossés. Monsieur ROTUREAU propose de réunir les habitants du village du Groslay afin d'étudier les solutions possibles. Monsieur ROTUREAU informe qu'il est prêt à participer aux travaux afin de créer un réseau d'eau pluviale, mais que le financement restera à définir entre l'ATD, la commune et les riverains.

Sans autre question, monsieur le maire lève la séance à 21h35.